

SEANCE du 10 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Altenheim convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Mickaël Vollmar, Maire.

Sous la présidence de Monsieur Mickaël Vollmar, Maire.

Membres présents : M. et Mmes les Adjoints et Conseillers Municipaux : Jean-Claude Heitz 1^{er} adjoint, Daniel Knobloch 2^{ème} adjoint, Murielle Wicker 3^{ème} adjointe, Etienne Bohner, Sébastien Gentner, Michèle Knobloch, Christophe Marxer, Colette Wicker.

Etaient absents :

Avec excuses : Gérard Bokan, Angélique Marxer.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 29 mars 2017
3. Compte de gestion de la commune de l'exercice 2016
4. Adoption du compte administratif communal de l'exercice 2016
5. Affectation du résultat de fonctionnement de la commune de l'exercice 2016
6. Budget primitif de la commune de l'exercice 2017
7. Décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'année 2017
8. Tarifs applicables au columbarium
9. Tarification des concessions au cimetière communal
10. Tarification des tombes à urnes dans le cimetière communal
11. Renouvellement du bureau de l'association Foncière : désignation des membres
12. Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite : adoption du projet et du plan de financement : demande de la réserve parlementaire auprès de la sénatrice Fabienne KELLER
13. Compte de gestion 2016 du CCAS
14. Compte administratif 2016 du CCAS
15. Affectation du résultat de de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2016
16. Déclaration préalable déposée au nom de la Commune d'Altenheim

N°017/2017 Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Monsieur Christophe Marxer.

N°018/2017 Approbation du compte rendu de la réunion du 29 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 29 mars 2017 a été approuvé à l'unanimité.

N°019/2017 Compte de gestion de la commune de l'exercice 2016

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'an 2016 de la Commune dressé par Madame Simone FISCHER, Trésorière Principale à Saverne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et constaté que le compte de gestion de la commune de l'exercice 2016, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative est d'accord d'approuver celui-ci.

N°020/2017 Adoption du compte administratif communal de l'exercice 2016

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif communal de l'exercice 2016 puis sort de la séance.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Heitz Jean-Claude, délibérant sur le compte administratif de l'an 2016 de la Commune dressé par M. Mickaël Vollmar Maire, après s'être fait présenté le budget primitif communal.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif communal de l'an 2016 se résumant comme suit

Section de fonctionnement.

Mandats émis	:	105 081,79 €
Titres émis	:	137 226,21 €
Excédent antérieur	:	163 378,01 €
Excédent de clôture	:	195 522,43 €

Section d'investissement.

Mandats émis	:	122 917,29 €
Déficit antérieur	:	879,57 €
Titres émis	:	5 983,50 €
Affectation	:	879,57 €
Déficit de clôture	:	116 933,79 €

2° Vote et arrête les résultats définitifs.

Monsieur le Maire rentre en séance.

N°021/2017 Affectation du résultat de fonctionnement de la commune de l'exercice 2016

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de M. Mickaël Vollmar, Maire, après avoir entendu le compte administratif communal de l'an 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 195 522,43 € affecte 78 588,64 € à l'excédent de fonctionnement reporté (c/002) et 116 933,79 € à l'apurement du déficit (c/1068).

N°022/2017 Budget primitif de la commune de l'exercice 2017

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif communal de l'exercice 2017.
Le conseil délibérant sur les propositions du Maire, vote le Budget primitif se résumant comme suit.

Section de fonctionnement

Dépenses	:	213 803,38 €
Recettes	:	134 112,00 €
Excédent reporté du CCAS :		1 102,74 €
Excédent reporté	:	78 588,64 €

Section d'investissement

Dépenses	:	129 057,29 €
Restes à réaliser	:	92 408,35 €
Déficit reporté	:	116 933,79 €
Total des dépenses	:	338 399,43 €
Recettes	:	221 465,64 €
Affectation	:	116 933,79 €
Total des recettes	:	338 399,43 €

Budget en équilibre.

N°023/2017 Décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'année 2017

- Pour la taxe d'habitation	:	11,96 %
- Pour la taxe foncière bâtie	:	14,00 %
- Pour la taxe foncière non bâtie	:	54,08 %

N°024/2017 Tarifs applicables au columbarium

Au vu du vote du budget primitif, le Conseil Municipal demande que les tarifs applicables au columbarium soient révisés chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs comme suit :

Années	Tarifs
30 ans	500 €
20 ans	400 €
15 ans	300 €

N°025/2017 Tarification des concessions au cimetière communal

Au vu du vote du budget primitif, le Conseil Municipal demande à ce que les tarifs des concessions du cimetière communal soient révisés chaque année.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la tarification suivante :

a) tombes pour adultes :

1 place pendant 15 ans :	45 €
1 place pendant 30 ans :	55 €
2 places pendant 15 ans :	90 €
2 places pendant 30 ans :	110 €
4 places pendant 15 ans :	180 €
4 places pendant 30 ans :	220 €
6 places pendant 15 ans :	270 €
6 places pendant 30 ans :	330 €

b) tombes pour enfants :

1 place pendant 15 ans :	30 €
1 place pendant 30 ans :	40 €

N°026/2017 Tarification des tombes à urnes dans le cimetière communal

Vu la délibération N°043/2013 concernant la mise en place de tombes à urnes ;

Il appartient au Conseil Municipal d'Altenheim de délibérer annuellement sur les tarifs des tombes à urnes, soit :

- pour une durée de 30 ans le tarif est de 300 €
- pour une durée de 20 ans le tarif est de 200 €
- pour une durée de 15 ans le tarif est de 150 €.

Au vu de ces tarifs, le Conseil Municipal se déclare unanimement favorable.

N°027/2017 Renouvellement du bureau de l'association Foncière : désignation des membres

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du bureau de l'association foncière élu pour six ans. Il incombe donc au Conseil Municipal de proposer cinq personnes autres que celles présentées par la Chambre d'Agriculture.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose **3 titulaires** :

- BOKAN Gérard
- MARXER Christophe
- NONNENMACHER Patrick

Le conseil propose **2 suppléants** :

- KNOBLOCH Daniel
- STRIEBIG Michelle

N°028/2017 Mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite : adoption du projet et du plan de financement : demande de la réserve parlementaire auprès de la sénatrice Fabienne KELLER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux extérieurs d'accès à l'église aux personnes à mobilité réduite.

Le coût de la mise en accessibilité étant estimé à 55 000 € HT.

VU la délibération N029/2015 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée Section 1 N°51

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

D'ADOPTER le projet de la mise en accessibilité de l'église aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 55 000 € HT

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que défini ci-dessous :

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	16 500,00 € HT
Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local	22 000,00 € HT
Subvention de la réserve parlementaire	5 500,00 € HT
Autofinancement de la Commune	11 000,00 € HT

DE SOLLICITER l'attribution de la Subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de la Sénatrice Fabienne KELLER.

N°029/2017 Compte de gestion 2016 du CCAS

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion de l'an 2016 du CCAS dressé par Madame Simone FISCHER, Trésorière Principale à Saverne.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, et constaté que le compte de gestion du CCAS de l'exercice 2016, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative est d'accord d'approuver celui-ci.

N°030/2017 Compte administratif 2016 du CCAS

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif du CCAS de l'exercice 2016 puis sort de la séance.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Daniel KNOBLOCH, délibérant sur le compte administratif 2016 du CCAS dressé par le Maire, après s'être fait présenté le budget primitif du CCAS de 2016.

1° lui donne acte de la présentation du compte administratif du CCAS de 2016 se résumant comme suit:

Section de fonctionnement

Mandats émis :	1442,20 €
Titres émis :	0,00 €
Excédent antérieur :	2544,19 €
Excédent de clôture:	1102,74 €

2° vote et arrête les résultats définitifs.

Monsieur le Maire rentre en séance.

N°031/2017 Affectation du résultat de de fonctionnement du CCAS de l'exercice 2016

Le conseil municipal réuni sous la Présidence de M. Mickaël Vollmar, Maire, après avoir entendu le compte administratif du Centre Communal d'Action Social de l'an 2016, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 1 102,74 € affecte 1 102,74 € à l'excédent de fonctionnement reporté du budget communal de 2017 (c/002).

N°032/2017 Déclaration préalable déposée au nom de la Commune d'Altenheim

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à déposer au nom de la Commune d'Altenheim une déclaration préalable relative à la création d'un accès PMR à l'Eglise ;

AUTORISE le Maire à signer la déclaration de travaux précitée.

La séance est levée à vingt-deux heures quinze minutes.
Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Mickaël VOLLMAR
Maire,

Jean-Claude HEITZ
1^{er} Adjoint,

Daniel KNOBLOCH
2^{ème} adjoint,

Murielle WICKER
3^{ème} adjointe,

Etienne BOHNER
Conseiller,

Gérard BOKAN
Conseiller,
Abs. avec excuses

Sébastien GENTNER
Conseiller,

Michèle KNOBLOCH
Conseillère,

Angélique MARXER
Conseillère,
Abs. avec excuses

Christophe MARXER
Conseiller,

Colette WICKER
Conseillère.